Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260508-DE

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : lundi 1er juin 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

Absent non excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 /05 / 08 : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition gracieuse du Fort - Association « One, Two, Three Fort ! » évènements « Le Dance Fort » et « Halloween au Fort » le 13 juin et le 31 octobre 2026.**

Monsieur le Maire rappelle que l'association « One, Two, Three Fort !» a pour objectif la programmation de manifestations et/ou d'animations au Fort de ST-PERE, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire de Saint-Père-Marc-en-Poulet et de ses environs ;

A cet effet, la Commune apporte son soutien à l'association par la mise à disposition gratuite du site, de matériel et de personnel.

En contrepartie, l'association s'engage auprès de la commune à mettre en œuvre une programmation annuelle d'animations et d'évènements au Fort en conformité avec le projet de développement culturel validé par la municipalité.

L'association « One, Two, Three Fort !» propose deux évènements pour l'année 2026 :

- Une soirée années 80-90-2000 « Le Dance Fort » (soirée dansante et animations) qui aura lieu le samedi 13 juin ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260508-DE

- « Halloween au Fort » (« le Mystère de la Grande Poudrière hanté… la boum des petits démons) le 31 octobre pour la 5ème édition.

L'organisateur s'engage à fournir un dossier de sécurité un mois avec la manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la mise à disposition gratuite du Fort de Saint-Père-Marc-en-Poulet à l'association « One, Two, Three Fort !» dans le cadre des animations « Le Dance Fort » et « Halloween au Fort » ;
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition avec l'association « One, Two, Three Fort !» pour l'organisation des évènements « Le Dance Fort » et « Halloween au Fort ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : 19 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de ST-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)